



Informations diverses



Du 14 juin 2021

N° 20

Information importante :

Le Secrétariat du Comité 77 est assuré les :

~~Lundi Jeudi et Vendredi de 9h00 à 17h30~~
~~Mardi de 9h15 à 15h45~~

Au vu de la situation sanitaire le secrétariat du Comité sera tenu en télétravail à compter du 14 janvier 2021

Adresses emails indispensables pour communiquer :

Comité 77 : natation77@orange.fr

Président du Comité : president.cdnatation77@orange.fr

Trésorier : pego.segret@wanadoo.fr

Secrétaire général : secretaire-ge.nation77@orange.fr

Commission Sportive : nat-courses.natation77@orange.fr

Commission des Officiels : pego.segret@wanadoo.fr

Commission E.N.F : enf.natation77@orange

Pour toutes questions ou demandes vous utilisez les mails :
natation77@orange.fr ou compta.natation77@orange.fr

Attention : il est nécessaire de respecter les horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 18h en France métropolitaine et Corse).



URGENT :

Nous recherchons une piscine pour le 26 ou 27 juin 2021 après midi pour les clubs sur le Nord de la Seine et MarneMerci



Edito spécial reprise de nos activités

La date du 19 mai a permis la levée de certaines restrictions sanitaires. S'il paraît évident et essentiel à la fois d'être prudent et de poursuivre le respect des gestes barrières, il faut aussi se mobiliser en faveur du retour des adhérents dans les clubs. Cela doit être le fil conducteur de notre action à l'échelle départementale: capter le nombre le plus grand soit-il d'adhérents et donc de licenciés. Pour ce faire, nous devons, ensemble, réfléchir à toutes les initiatives, idées nouvelles et leviers à activer pour y parvenir. Le premier d'entre eux est bien la vaccination afin de se protéger, protéger les autres et reconstruire demain. **Notre tour arrive, saisissons cette opportunité.**

Dans cette info flash vous trouverez :

- Evolution des licences au 27 mai 2021
- Déclinaisons des décisions sanitaires à partir du 19 mai 2021
- Compte rendu de la Commission Sportive du 27 mai 2021
- La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 concernant le certificat médical

PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES





Evolution des licences pour la saison 2020/2021 au 31 mai 2021

Depuis le 12 avril 2021 on peut noter une évolution de **1033 licences**

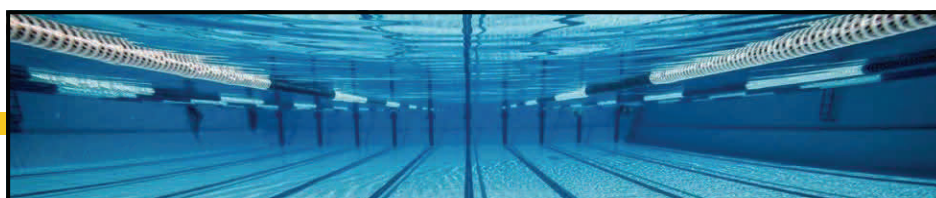
En état comparatif avec la saison 2019/2020 nous sommes à **moins 1534 licences**.

Il y a deux clubs qui ont disparus : Aqua Sport Dalmatia et Dauphins Centre Brie qui sont remplacés par Combs Natation (retour après travaux sur la piscine) et Tri-Aventure Pays de Fontainebleau (Eau libre).

Soit 27 clubs affiliés

Nombre de licenciés au 27 mai 2021

			2020	2021	Différence
1	CN MELUN VAL DE SEINE (1735)	SEINE-ET-MARNE (1698)	766	656	114
2	AQUA CLUB PONTAULT-ROISSY (1437)	SEINE-ET-MARNE (1698)	602	547	55
3	AS LE PLESSIS-SAVIGNY (1090)	SEINE-ET-MARNE (1698)	582	462	120
4	LAGNY-SUR-MARNE NATATION (827)	SEINE-ET-MARNE (1698)	430	380	50
5	AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY (1446)	SEINE-ET-MARNE (1698)	99	312	213
6	NANGIS NATATION (927)	SEINE-ET-MARNE (1698)	353	296	57
7	CS MEAUX NATATION (606)	SEINE-ET-MARNE (1698)	311	289	22
8	PROVINS NATATION (1122)	SEINE-ET-MARNE (1698)	295	267	28
9	MOISSY SPORT NATATION (1740)	SEINE-ET-MARNE (1698)	278	252	26
10	US JEUNESSE MITRY-MORY (831)	SEINE-ET-MARNE (1698)	108	239	131
11	US VAIRES (780)	SEINE-ET-MARNE (1698)	309	236	73
12	ASS DES SPORTS DE CHELLES (1947)	SEINE-ET-MARNE (1698)	334	236	98
13	CN VAL MAUBUEE (964)	SEINE-ET-MARNE (1698)	832	499	335
14	COULOMMIERS NATATION (222)	SEINE-ET-MARNE (1698)	261	219	42
15	C.A.N SAINT-FARGEAU PONTIERRY (1017)	SEINE-ET-MARNE (1698)	318	202	116
16	C.N DU VAL D'EUROPE (3013)	SEINE-ET-MARNE (1698)	234	199	35
17	C.N OZOIR-LA-FERRIERE (1946)	SEINE-ET-MARNE (1698)	222	153	69
18	COMBS NATATION (802)	SEINE-ET-MARNE (1698)		146	146
19	USNSP NEMOURS (923)	SEINE-ET-MARNE (1698)	186	135	51
20	AS NS LES AQUARINES (1397)	SEINE-ET-MARNE (1698)	157	134	23
21	C.S MONTERELAIS NATATION (2470)	SEINE-ET-MARNE (1698)	297	84	213
22	USVEC VAIRES SUR MARNE (3027)	SEINE-ET-MARNE (1698)	76	69	7
23	LES SIRENES D'OZOIR (1950)	SEINE-ET-MARNE (1698)	59	63	4
24	AS EMERAINVILLE (1072)	SEINE-ET-MARNE (1698)	76	56	20
25	CND LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (1096)	SEINE-ET-MARNE (1698)	71	8	63
26	CN FONTAINEBLEAU-AVON (648)	SEINE-ET-MARNE (1698)	335	7	328
27	TRI-AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU (3255)	SEINE-ET-MARNE (1698)		7	7
			7686	6152	-1534





PROTOCOLE SANITAIRE EN NATATION COURSE



En date du 02 juin 2021

En application de la réouverture progressive des compétitions en piscines extérieures et intérieures, la Fédération Française de Natation publie son protocole pour les compétitions de natation course. Il s'échelonne en plusieurs phases et pourra être complété en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions à venir concernant le Pass sanitaire.

IMPORTANT : Dans le cadre des mesures sanitaires, le protocole FFN, en concertation avec le Ministère des Sports, prévoit la présentation d'un test PCR négatif de moins de 72 heures uniquement pour les meeting nationaux labellisés et les championnats de France ELITE de Chartres. Les autres compétitions seront organisées dans le respect des gestes barrière en vigueur et avec une organisation adaptée au respect de la distanciation physique.

Pour toute question : juridique@ffnatation.fr

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE MINEURS –MAJEURS

Les périodes de renouvellement des licences ouvrant dans certaines fédérations dès le mois de juin, la Direction des Sports souhaite apporter des précisions quant aux nouvelles dispositions du Code du sport relatives au CACI mineurs-majeurs.

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique a modifié les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive. Hormis dans les disciplines à contraintes particulières (liste fixée par l'article D. 231-1-5 du Code du sport), les mineurs sont dorénavant dispensés de présenter un certificat médical pour obtenir ou renouveler une licence ou participer à une compétition sportive, s'ils ont répondu « non » à l'ensemble des items d'un questionnaire de santé prévu à l'article A.231-3 du Code du sport.

Ces dispositions s'appliquent selon l'âge du sportif à la date de saisie de sa demande d'obtention ou de renouvellement de licence ou d'inscription à une compétition sportive pour les non licenciés.

En d'autres termes, si un sportif est mineur à la date de sa demande, il est seulement soumis au renseignement du questionnaire de santé par l'autorité parentale même si celui-ci devient majeur pendant la durée de validité de sa licence.

Il ne devra présenter un certificat médical que la saison sportive suivante lorsqu'il sera effectivement majeur au moment de sa demande de licence.





SEINE-ET-MARNE
23 avenue Edouard Gourdon -
77330 OZOIR LA FERRIERE

Commission Sportive
du 27 mai 2021
en visioconférence



Présents : Alan GERARD (Chelles) Arnaud GUILLIER (Savigny le Temple) Brice LHERMITTE (Claye Souilly) Cédric TESSON (Fontainebleau) Cindie CALABUIG (Montereau) Guillaume BESNARD (Emerainville) Marina BICH (Meaux) Mélanie LABAUNE (Pontault-Roissey) Nacer AOUAD (Tri Aventure Pays de Fontainebleau) Nicolas FIGUEIREDO (Lagny sur Marne) Pierre Walle (Provins) Thibaut REGNIER (Lagny sur Marne) Vincent ASHFORD (Meaux) Antoine GARREAU (Nemours)

Excusés : Hervé PIQUE (Melun) David MARIN (C.N Val Maubuée) Guillaume SEGRET (Coulommiers) Jean-Michel CICERON (Mitry Mory)

Membres Commission Sportive : Franck BENAZET - Ghislaine LAURENDEAU - Philippe ZINSMEISTER - Marie-Pierre BEURRIER

Assistent : : Patrick ASHFORD - Patrick SOULIE - Pierre LOUBIERE - Eric VINCLAIR (Nemours)

Début de la réunion : **20h00**

Franck B souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de la Commission Sportive en visioconférence.

1 ° Préparation de la compétition du 12 et 13 juin 2021 à Nemours :

Présence d'un représentant du Centre Aquatique de Nemours afin de caler les besoins matériels pour un bon déroulement de la compétition (Eric VINCLAIR).

Il est fait un premier point par rapport au Meeting Francily de Melun, bonne compétition avec des conditions météorologiques qui ne pouvaient pas forcément permettre de performer. Pour rappel des nageurs seine et marnais n'ont pas pu être engagé avec une fermeture d'Extranat dès le mercredi matin et avec une communication maximaliste.

Pour la jauge c'est-à-dire pour le nombre de nageurs engagés au dernière information comme la compétition a lieu en extérieur, pas de nombre imposé. Il sera nécessaire d'avoir la bonne information par rapport au 09 juin 2021 (prochaine étape du dé confinement).

Une ébauche de protocole sanitaire est mis en discussion il ressort pour ce qui est des principaux points :

- Meeting de reprise à huit clos
- Test P.C.R effectué 72h00 avant
- Port du masque

Bien sur ce protocole peut évoluer par rapport à la date du 09 juin 2021 ou de nouvelles mesures peuvent évoluer.

La première question qui a été abordé concernant le programme , a été de statuer sur les longues distances. Il ressort que la majorité des nageurs n'a pas pu s'entraîner normalement donc difficile de s'engager sur cette épreuve.

Pour les 1500 N.L et 800 N.L il n'y aura que 2 séries pour chaque distance, avec la possibilité de doublé sur une série.





INFO FLASH

Suite Commission Sportive du 27 mai 2021
en visioconférence

Pour les 1500 N.L et 800 N.L il n'y aura que 2 séries pour chaque distance, avec la possibilité de doublé sur une série (éventuellement en y incorporant des Jeunes qui sont capables de les nager).

Sur le programme des Jeunes, les 1500 N.L et 800 N.L ne figurent pas au programme, il est rappelé que c'est une reprise pour les Jeunes nageurs.

Pour les 400 N.L en ce concerne les Jeunes il sera peut être nécessaire de doubler les séries.

Le nombre d'engagements par nageurs Jeunes et Juniors/Séniors sera limité à 4 avec une jauge à 400 nageurs

Estimations du nombre de nageurs par clubs :

Lagny sur Marne : 45

C.N Fontainebleau Avon : 15

AC.P.R : 40 à 45

Tri Aventure Pays de Fontainebleau : 3

A.S.C.Chelles : 20

C.N.Monterelais : 40

Une question est posée : Pourquoi ne prend t'on pas appui sur le programme des Juniors/Séniors en y incluant les séries des Jeunes ?

Par rapport au programme des Jeunes :

1ère réunion soit 3 nages (moins le 400 4 N)

2ème réunion soit 4 nages

3ème réunion soit 3 nages (moins le 1500 N.L)

4ème réunion soit 4 nages (moins le 800 N.L)

Voici le programme proposé

Réunion N° 1 - Samedi 12/06/2021 OP : 08h00 - DE : 09h00	Réunion N° 2 - Samedi 12/06/2021 OP : 14h00 - DE : 15h00
400 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 400 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors 100 Brasse Dam. Séries Juniors -Seniors 100 Brasse Mes. Séries Juniors - Seniors 400 Nage Libre Dam. Séries Jeunes 400 Nage Libre Mes. Séries Jeunes 50 Dos Dam. Séries Juniors -Seniors 50 Dos Mes. Séries Juniors - Seniors 50 Papillon Dam. Séries Jeunes 50 Papillon Mes. Séries Jeunes 200 4 Nages Dam. Séries Juniors -Seniors 200 4 Nages Mes. Séries Juniors - Seniors 50 Dos Dam. Séries Jeunes 50 Dos Mes. Séries Jeunes 200 Papillon Dam. Séries Juniors -Seniors 200 Papillon Mes. Séries Juniors - Seniors	200 Papillon Dam. Séries Jeunes 200 Papillon Mes. Séries Jeunes 800 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 800 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors 100 Dos Dam. Séries Jeunes 100 Dos Mes. Séries Jeunes 50 Brasse Dam. Séries Juniors -Seniors 50 Brasse Mes. Séries Juniors - Seniors 200 Brasse Dam. Séries Jeunes 200 Brasse Mes. Séries Jeunes 100 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 100 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors 100 Nage Libre Dam. Séries Jeunes 100 Nage Libre Mes. Séries Jeunes 100 Papillon Dam. Séries Juniors -Seniors 100 Papillon Mes. Séries Juniors - Seniors



INFO FLASH

Suite Commission Sportive du 27 mai 2021
en visioconférence



Réunion N° 3 - Dimanche 13/06/2021 OP : 08h00 - DE : 09h00	Réunion N° 4 - Dimanche 13/06/2021 OP : 14h00 - DE : 15h00
400 4 Nages Dam. Séries Juniors -Seniors 400 4 Nages Mes. Séries Juniors - Seniors 200 4 Nages Dam. Séries Jeunes 200 4 Nages Mes. Séries Jeunes 50 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 50 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors 50 Brasse Dam. Séries Jeunes 50 Brasse Mes. Séries Jeunes 200 Dos Dam. Séries Juniors -Seniors 200 Dos Mes. Séries Juniors - Seniors 50 Nage Libre Dam. Séries Jeunes 50 Nage Libre Mes. Séries Jeunes 200 Brasse Dam. Séries Juniors -Seniors 200 Brasse Mes. Séries Juniors - Seniors	100 Papillon Dam. Séries Jeunes 100 Papillon Mes. Séries Jeunes 200 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 200 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors 200 Dos Dam. Séries Jeunes 200 Dos Mes. Séries Jeunes 100 Dos Dam. Séries Juniors -Seniors 100 Dos Mes. Séries Juniors - Seniors 100 Brasse Dam. Séries Jeunes 100 Brasse Mes. Séries Jeunes 50 Papillon Dam. Séries Juniors -Seniors 50 Papillon Mes. Séries Juniors - Seniors 200 Nage Libre Dam. Séries Jeunes 200 Nage Libre Mes. Séries Jeunes 1500 Nage Libre Dam. Séries Juniors -Seniors 1500 Nage Libre Mes. Séries Juniors - Seniors

2 ° Mise en place des **Initiatives en direction des plus jeunes nageurs** (Avenirs et plus de 2013)

Une première proposition fait jour :

Programmation de cette initiative sur une journée en deux parties distinctes :

- matin animations en direction des nageurs sans le Pass'Compétition
- après midi compétition pour les Avenirs
- 27 juin 2021 au niveau de la date (par rapport à l'encadrement des nageurs)
- Piscines : pour ce qui est des disponibilités (possible le dimanche après midi en général)
- Chelles (bassin extérieur) - Montereau - Coulommiers - Nemours (bassin de 25m) etc
- Mettre en place deux lieux différents si il n'y a que le dimanche après midi afin de permettre une meilleure participation géographique.
- Récompenses (médailles à tous les participants).
- Appui sur le programme du Challenge Avenirs (même nages).
- Possibilités de mettre en place des relais (mixtes).
- Réponses rapides concernant les réservations de piscines afin de s'organiser.

3 ° **Challenge Avenirs** : prévoir deux dates en début de saison :

- début octobre 2021
- fin octobre 2021

La Commission E.N.F va proposer une démarche concernant le Pass'Compétition afin de prendre en compte tous les enfants qui ont démarré le Challenge Avenirs. Il reste aussi la possibilité de s'organiser par groupe de deux à trois clubs à réaliser même en semaine.





Une question est posée : Si nous proposons le programme du Challenge Avenirs, ne pouvons-t-on profiter de cette occasion pour valider ces nages ?



Des Educateurs ne sont pas favorables aux validations des nages du Challenge Avenirs car nous sommes dans le cadre d'une reprise d'activité il est nécessaire de ne pas rajouter de pression sur les enfants.

Pour rappel : les enfants qui vont passer en catégories **Jeunes** n'auront plus besoin de passer par le Challenge Avenirs.

Proposition concernant le déroulement du Challenge Avenirs : Pourquoi ne peut-on pas proposer cinq épreuves à chaque réunion pour chaque nageur ?

La question sera posée à la Ligue qui gère la question E.N.F et aussi à la Commission Départementale E.N.F.

4 ° Eau libre :

En ce qui concerne l'organisation de l'Eau libre, aujourd'hui ce n'est pas au niveau du Comité Départemental de mettre en place des entraînements.

Le Comité 77 peut être un relais d'informations concernant les bases où il est possible de s'entraîner sous la responsabilité des clubs et des Educateurs.

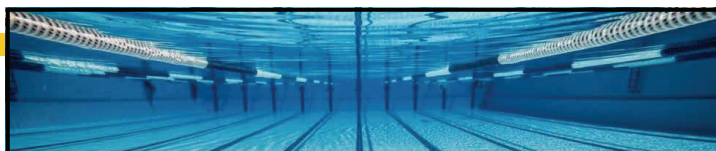
Ce sont les clubs qui doivent signer des conventions avec les bases qui permettent d'y avoir accès avec les conditions.

Pour rappel l'Eau libre a aussi son **Pass'Compétition**.

Ce qu'il faut retenir c'est que la mise en place d'une **activité Eau libre** est sous la responsabilité du club (licenciés F.F.N) avec un encadrement qualifié et avec l'application des mesures de sécurité qui s'y rattache.

Suite à la réunion de la Commission sportive :

- le protocole sanitaire a évolué suite aux informations éditées par la F.F.N :
 - pas de tests P.C.R
 - modification du protocole sanitaire avec accueil du public :
 - questionnaire pour toutes les personnes entrantes lors de la compétition par journée
 - chaque club devra fournir la liste pour toutes les personnes entrantes
 - port du masque dans l'enceinte de l'installation (décret préfectoral).
 - mise en place d'un jury minimum
- suite à la proposition émise : engagements sur cette compétition sont portés à 1 euro symbolique.
- pas de remise de médailles





Suite à notre pétition du 23 février demandant la réouverture de nos piscines, voici la réponse du Ministère chargé des Sports.



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

La Cheffe Adjointe de Cabinet

Paris, le 14 MAI 2021

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Vous appelez l'attention de Madame Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, sur les conséquences de la situation sanitaire pour la natation. Attentive à votre démarche, la ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Depuis un an, Madame la Ministre est particulièrement attachée à ce que le secteur fédéral et associatif puisse surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. C'est la mobilisation quotidienne du ministère chargé des Sports qui a permis le maintien de l'activité pour les publics prioritaires, que sont les sportifs de haut niveau, professionnels et les personnes bénéficiant d'une prescription d'activité physique adaptée, dans l'ensemble des équipements sportifs clos et couverts (ERP X) comme de plein air (ERP PA).

Nous avons souhaité également préserver la pratique sportive individuelle des adultes comme des mineurs, qu'elle reste possible en extérieur sans limitation de durée tant dans l'espace public que dans les équipements sportifs de plein air et dans le respect du couvre-feu (de 6h à 19h).

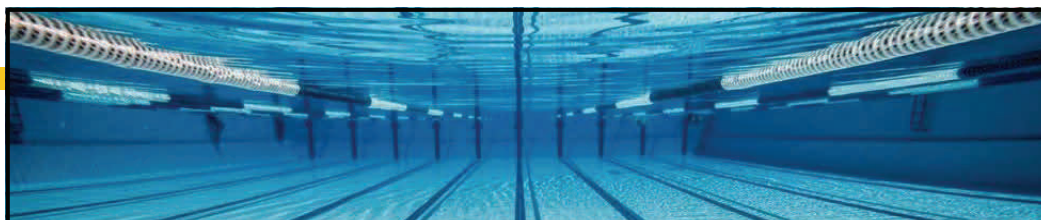
Face aux restrictions sanitaires, Madame la Ministre a obtenu la mise en place de dispositifs de soutien économique spécifiques pour le secteur sportif, en complément des mesures de droit commun. C'est le cas du fonds de solidarité placé à l'Agence nationale du Sport. Créé dès l'été 2020 et reconduit en 2021, il permet de soutenir les associations les plus fragilisées. Par ailleurs, les associations employeuses sont éligibles aux dispositifs de droit commun mis en place par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, comme par exemple le fonds de solidarité de la Direction générale des finances publiques.

Concernant les fédérations les plus touchées, comme la Fédération française de natation, nous avons obtenu le déblocage d'un budget d'urgence pour les soutenir.

Comité départemental de natation de Seine-et-Marne
Présidents des clubs de Seine-et-Marne
23, avenue Edouard Gourdon
77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Nos Réf. : Cab MPE/CMA/slg : A-21-024710
Vos Réf. : courrier du 23 février 2021

95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13
Téléphone : 01 40 45 90 00





Suite à notre pétition du 23 février demandant la réouverture de nos piscines, voici la réponse du Ministère chargé des Sports.

Enfin, le dispositif dit « Pass'sport », doté de 100 millions d'euros et déployé cette année facilitera la prise des licences, en particulier pour les familles modestes. Cette année et en 2022, l'Etat et l'ANS consacreront plus de 120 millions d'euros à la relance dans le sport, pour soutenir les associations et les fédérations, rénover les équipements sportifs, développer l'emploi et les formations aux métiers du sport.

Bien sûr, Madame la Ministre mesure parfaitement l'impatience des citoyens pour pouvoir accéder de nouveau aux équipements sportifs couverts, comme les piscines couvertes, et reprendre leurs activités sportives régulières. Nous savons combien l'activité physique est fondamentale pour la santé physique et mentale de chaque citoyen, mais aussi pour le lien social qu'offrent ces moments de partage collectif.

Dès le 19 mai, tous les mineurs pourront ainsi reprendre leurs activités sportives dans les équipements sportifs couverts, dont les piscines et cela sans restriction, sous réserve du couvre-feu porté à 21 heures.

En vous confirmant notre engagement sans faille à œuvrer au quotidien en faveur de la reprise des activités dans nos clubs, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
pour financer l'inscription
dans un club sportif
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Sofia DJAADAOU





Le Pass'Sport, dispositif du Ministère des Sports

Le Pass'Sport, dispositif du Ministère des Sports, a vocation à être une mesure forte de soutien à la prise de licence dans un club à la rentrée 2021. Tous les détails sont accessibles sur le site du Ministère des Sports et via le dossier de presse.

Concrètement, il s'agit d'une aide de 50 Euros par enfants à 3,3 millions de familles pour faciliter l'inscription dans un club sportif en 2021-2022.

Plus précisément, cela concerne 5,4 millions de jeunes âgés de 6 à 18 ans dont les familles sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire, de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, de l'Allocation aux Adultes Handicapés (16-18 ans dans ce dernier cas).

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Natation en 2021-2022 seront éligibles à ce dispositif.



À qui s'adresse le « Pass'Sport » ?

Aux enfants de 6 à 17 ans révolus allocataires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 soit 5,2 M d'enfants au sein de 3 millions de foyers, aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit 200 000 jeunes et à ceux de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés soit 13 000 jeunes.

Au total, 5,4 millions de jeunes seront éligibles au Pass'Sport au sein de 3,3 millions de foyers.



Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2^{ème} moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.

Ce montant couvre tout ou partie du coût d'inscription dans un club, c'est-à-dire à la fois la partie « licence » reversée à la fédération, ainsi que la partie « cotisation » qui revient au club.

Elle sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs.

Cette aide sera cumuleable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.



Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive ;
- dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.

Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer **une découverte gratuite de leur activité** avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr.